



DR
Louis de Diesbach

Senior manager chez Cream Consulting

■ Impossible de construire une société sans la confiance que nous pouvons établir vis-à-vis du pouvoir ou des institutions. Or, les algorithmes et le numérique prennent une place de plus en plus grande dans nos existences. Pourrons-nous être certains qu'ils feront bien ce qui a été dit ?

financiers du début du siècle. Ces nouvelles technologies tentent alors, tant bien que mal, de se trouver une place et une légitimité, en pleine négociation avec nos institutions financières et politiques en ayant pour but, dans une optique kantienne critique, de garder toujours possible la consolidation de cette confiance. Mais comme le rappelle l'économiste "la question est alors de savoir en quoi la confiance doit se placer", ouvrant alors la voie aux cryptomonnaies étatiques et à un alliage techno-politique fort.

L'enjeu du numérique

De l'Ukraine à la crise financière actuelle, des politiques de gestion du Covid aux cryptomonnaies, la question de la confiance se pose en tout temps – et en tous lieux. Dans notre intimité également, c'est cette confiance qui fait aussi notre authenticité. Il n'est pas nécessaire d'être membre du Conseil de sécurité de l'Onu ou Première ministre finlandaise pour comprendre que la confiance est un pilier de nos relations interpersonnelles. Dans un regard, un mot, un silence aussi parfois – c'est toute notre humanité qui peut se jouer dans ce "fais-moi confiance". Les récents mouvements sociaux et politiques ne disent rien d'autre, et la technicisation du monde met parfois à mal l'authentique d'un *fiat dictum*.

De même, quand Aurélie Jean nous demande dans son dernier ouvrage si les algorithmes vont faire la loi, elle fait directement écho aux mots de Cicéron. Les algorithmes vont-ils bien faire ce qui a été dit, ou programmé ? *Fiat programmatum* ? C'est précisément cette question de loi et de justice, clefs de voûte de notre civilisation, qui se pose avec l'étendue de la gouvernabilité algorithmique. Les DSA (Digital Services Act) et DMA (Digital Markets Act), en cours d'élaboration par l'Union Européenne ne font rien d'autre que tenter d'établir – ou de rétablir – cette confiance entre la technique numérique et la population. En œuvrant sur la publicité des algorithmes et une réciprocité online/offline, ces nouvelles législations nous forcent à repenser le monde numérique comme une continuité, une extension, de notre monde physique – avec dès lors les mêmes règles, et la même confiance. Les attentes que l'on pourrait avoir pour les plateformes numériques deviennent donc les mêmes que celles que l'on pourrait avoir pour son voisin, son collègue, ou un simple passant.

C'est alors précisément par l'ouverture, par la transparence des algorithmes, que l'UE, dans une mouvance toute hobbesienne, veut se montrer digne des libertés que son peuple lui a confiées – et ce afin de s'assurer que soit fait ce qui a été dit. Se mettant au service de ses concitoyens, l'Europe veut alors toujours recréer la confiance nécessaire à l'épanouissement de ses sujets. L'illégal et le légal digitaux et physiques ne faisant désormais plus qu'un, on peut espérer un alignement des comportements et une renaissance, toujours renouvelée, de nos rapports numériques – dans une confiance sans cesse présente dans laquelle Kant voyait la pierre angulaire de nos relations parfois conflictuelles et interpersonnelles. *Fiat dictum*.

CHRONIQUE

Qu'avons-nous fait du bien commun ?

■ Même la recherche de la justice sociale ou la protection des ressources semblent se plier à la loi du marché. C'est cela que les jeunes dénoncent. Comment leur donner tort ?



Laura Rizzerio
Philosophe, UNamur

Dans *La Libre* du 21 mai, Adélaïde Charlier affirmait sa volonté et celle de sa génération de lutter pour un changement de modèle sociétal en démasquant le mensonge sur lequel se fonde notre société de consommation, qui prétend que la vérité de l'être humain est à rechercher dans la satisfaction de ses désirs individuels, au détriment des ressources communes et du tissu social.

Ce mensonge rend difficile le changement car il empêche de voir que le partage des biens et la relation avec les autres peuvent apporter plus de bonheur que le fait de posséder pour soi. Indirectement, cette affirmation dénonce la perte du sens du "bien commun" qui affecte notre société. Ne trouverait-on pas là l'une des causes de nos crises, et spécialement celles des démocraties occidentales ? Mais qu'est-ce que le "bien commun" ? Comment une reprise du sens du "commun" pourrait-elle nous aider ?

Le terme "commun" a une histoire ancienne. Chez les Romains déjà, sa signification renvoie au fait de recevoir une charge qui relève de la sphère publique et qui comporte en échange une récompense, un *munus*, correspondante à la responsabilité assumée. Aristote, pour sa part, montre que la référence au "commun" ne peut pas se limiter au fait de vivre ensemble ou de partager des ressources, mais qu'il implique la "mise en commun" de paroles et pensées pour produire, par délibération, des règles de vie qui rendent possible la manifestation progressive de la communauté et de la communication entre humains.

Depuis l'antiquité donc, ce qui est de l'ordre du "commun" possède une dimension universelle visant à réaliser non seulement le bien de chaque individu, mais aussi à créer la communauté en favorisant le bien commun.

Une alternative à notre modèle

Or, il est surprenant de constater que cette signification se retrouve, *mutatis mutandis*, dans la théorie des communs développée aujourd'hui à partir des travaux d'Elinor Ostrom, Prix Nobel d'économie en 2009. Cette théorie identifie les "communs" avec ces biens qui présupposent un rapport collectif à la propriété ou à l'usage, et donc un régime

particulier de gestion collective et dialogique.

Le "bien commun" ainsi compris correspond à ce qui nous met "en commun" et qui déploie l'être humain dans un rapport de communication et de relation. Cette réflexion sur les "communs" se concrétise déjà aujourd'hui dans de nombreuses initiatives citoyennes organisées autour d'un mode de gestion collectif des ressources. Je pense par exemple aux coopératives alimentaires, aux potagers collectifs, aux SEL (Services d'Échange de Services), aux repair cafés, aux donneries, mais aussi, à plus grande échelle, aux initiatives comme Terre en Vue en Belgique ou Les Lentillères à Dijon. Toutes ces initiatives locales n'apportent pas que des réponses à des besoins ; elles contribuent aussi à recréer le lien entre les gens et, en mettant en place des réseaux de solidarité, à modifier notre rapport à ce qui est commun. Cela engendre un nouveau mode d'habiter le monde qui suggère, par ricochet, un nouveau modèle de gestion partagé et collectif de la société. Un modèle qui devrait inspirer des nouvelles politiques, moins rompues à produire des réponses à court terme aux problèmes et plus aptes à implanter, sur le long terme, des solutions réfléchies avec les citoyens et compatibles avec le développement durable de ce qui est commun. C'est sans doute cela qui permettra la sortie des crises qui accablent la planète : climatique, sociale, etc.

Ce retour au "commun" se veut donc comme une alternative au modèle de société hérité de l'époque moderne, où l'individu prend le pas sur la communauté et fait prévaloir la sauvegarde des intérêts particuliers sur la responsabilité envers ce qui est commun. C'est ainsi que le "bien commun" a fini par se confondre avec la somme des intérêts individuels, et finalement avec l'intérêt général dont l'État serait l'ultime garant. À moins que ce ne soit le marché, à qui aujourd'hui on reconnaît l'autorité pour assurer la sauvegarde de l'intérêt général, étant implicitement admis que tout puisse devenir objet d'échange. Même la recherche de la justice sociale ou la protection des ressources communes semblent se plier à la loi du marché. C'est cette société que les jeunes dénoncent comme mensongère. Et comment leur donner tort ?